

Points de vue des Grands témoins du Colloque

P. GUINCHARD¹, M. LYAZID²

1. PRÉSIDENTE DE LA FONDATION NATIONALE DE GÉRONTOLOGIE ; 2. ADJOINTE DU DÉFENSEUR DES DROITS, VICE-PRÉSIDENTE DU COLLÈGE CHARGÉ DES DISCRIMINATIONS ET DE LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ.

Non le médicament ne règle pas tout !

P. Guinchard

Je suis intimement persuadée qu'il ne faut pas opposer les recherches entre elles sur les causes de la maladie mais au contraire, toutes les travailler et les faire se rencontrer.

Approche biologique, physiologique, sociale, éthique, psychologique, psychanalytique, tout doit être l'objet de recherche.

Il ne faut pas, me semble-t-il, ne croire qu'à la découverte miracle,

mais être persuadé que les approches relationnelles sont aussi importantes pour le malade que pour l'entourage, comme pour les professionnels.

Ne pas reconnaître tout le travail d'Humanitude, de Naomi Feil et d'autres serait nier les améliorations d'accompagnement que portent ces approches, mais surtout laisserait dans l'abandon ceux qui accompagnent les malades qu'ils soient aidants, professionnels ou familiaux.

C'est une obligation en terme humain, éthique. Cette maladie nous

oblige à apprendre à reconnaître ces nouvelles techniques d'accompagnement, ne pas le faire serait une véritable erreur.

Alors regardons comment le faire dans nos maisons de retraite qui accueillent de plus en plus de malades confrontés à ces troubles, dans les accueils de jours, de répit pour que tous soit le plus à l'aise possible, malades, familles et professionnels et surtout à domicile pour que la personne qui aide et pour le malade soit entendue cette fragilité qui fait peur. ■

Les personnes âgées et les droits fondamentaux

M. Lyazid

Nous aspirons tous à être considéré comme des citoyens responsables, quel que soit notre âge. Cependant, le regard porté actuellement sur les « âgés » peut parfois être dépréciatif concernant les droits, les compétences, le rôle social des per-

sonnes qui avancent en âge et, en particulier, du très grand âge.

Le Défenseur des droits se doit d'être le garant du respect des droits fondamentaux et des libertés surtout lorsque des situations de vulnérabilité peuvent les mettre à mal.

Par son intervention dans les relations entre les citoyens et les services publics, la lutte contre les discriminations, entre autres, le Défenseur

des droits peut accompagner toute personne qui se sent lésée dans le respect de ses droits par un éventail de modalités se situant du règlement amiable jusqu'au dépôt d'observation devant les tribunaux.

Par ailleurs, ses pouvoirs lui permettent aussi de se saisir de sujets d'intérêts généraux pour réaliser des actions permettant de promouvoir les droits et les libertés. ■



RÉFÉRENCES

[1] Fondation Nationale de Gérontologie. 49, rue Mirabeau 75016 PARIS. <http://www.fng.fr>.

[2] Faire respecter vos droits : Le Défenseur des droits - 7 rue Saint-Florentin 75409 Paris Cedex 08. Tél. : 09 69 39 00 00. <http://www.defenseurdesdroits.fr/>